

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, LACROIX Régis, GIRIE Isabelle, MORNICO Sonia et DAVID Julien.

**Absents excusés** : MM. NICOT Karelle (pouvoir à BERTHOLINO Michèle), LACROIX Arnaud et GRECO Corinne (pouvoir à MORNICO Sonia).

**Absent** : M. BONIN Philippe

**Secrétaire de séance** : M. DAVID Julien

Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne l'autorisation au Conseil municipal de rajouter un point :

- **Relais du Lac** : demande des gérants sur les modalités financières du bail de location  
L'assemblée accepte à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### Gestion des bâtiments communaux

##### **Demande des gérants concernant les modalités financières du bail de location**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme Salazar, gérants actuels de l'établissement sollicitant le Conseil municipal sur les conditions financières mises en place dans le bail de location. En effet, en raison d'une saison estivale compliquée et d'une activité automnale qu'ils qualifient de catastrophique, ils demandent qu'un loyer « hivernal » puisse être instauré d'octobre à mars inclus avec un loyer mensuel de 1000 € ht et de maintenir le loyer dit « estival » d'avril à septembre inclus de 1500 € ht. Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017/25 du 29 mai 2017 fixant les modalités administratives et financières.

Après discussions, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de diminuer le loyer initial de 1500 € ht à 1250 € ht, sur une durée de 4 mois, de novembre 2017 à février 2018 inclus. Il autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour appliquer cette décision.

#### Finances

##### **Décision Modificative n°2 – transfert de crédits budgétaires**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer pour transférer les crédits budgétaires nécessaires à l'article 2763 (créance sur des collectivités publiques) afin de prendre en charge les dépenses d'investissement sur l'eau et l'assainissement de l'année 2016.

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

DI 2131	- 17150 €
DI 2763	+ 17150 €.

L'assemblée, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 2 et autorise Monsieur le Maire à procéder à la régularisation comptable.

#### Urbanisme

**Droit de préemption sur les parcelles AB 30, 31 et 218, AB 172 et AB 47, 48, 392 et 393.**

Monsieur le Maire présente les trois dossiers. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

##### **Parcelle communale constructible**

Monsieur le Maire informe que des acquéreurs potentiels sont intéressés par la parcelle communale n° AI 148 (1528 m<sup>2</sup>), située allée des hirondelles à Maisod. Ils souhaiteraient, dans un courrier adressé le 04 novembre dernier, la réserver pour une durée de six mois, dans l'attente de pouvoir vendre leur maison actuelle. Le Conseil municipal, après en avoir discuté, accepte de réserver la parcelle pendant une durée de six mois, à compter de ce jour.

## **Réseaux**

### **Extinction nocturne de l'éclairage public sur le territoire communal**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal étudiait la possibilité de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public à l'échelle de la commune.

Il précise les objectifs attendus par cette opération qui sont au nombre de trois :

- **Gaspillage énergétique** : réduire la facture qui pèse de plus en plus sur nos finances (40 à 60% de la consommation électrique des communes est liée à l'éclairage public).
- **Biodiversité nocturne** : préserver la diversité des espèces (50% des mammifères et 95% des papillons sont affectés par la pollution lumineuse). Avec un milliard (!) d'insectes tués chaque nuit en période estivale, la pollution lumineuse est la seconde cause de mortalité des insectes après les pesticides. Enfin, selon une étude récente, les fleurs éclairées par une lumière artificielle nocturne connaissent 62% de visites en moins par les pollinisateurs.
- **Impact culturel** : lutter contre la pollution lumineuse permet aussi une meilleure observation du ciel (dans certaines grandes agglomérations, ce sont 3000 étoiles observées contre moins d'une cinquantaine lorsque l'éclairage public fonctionne).

Monsieur le Maire informe qu'un sondage a été réalisé auprès de la population, il donne lecture des résultats du sondage : 87 foyers se sont exprimés pour, 12 se sont prononcés contre.

C'est pourquoi, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place l'extinction nocturne de l'éclairage public sur tout le village et sollicite les services du SIDEC du Jura et de la SCEB (dans le cadre du service E-Lum) la mise en place de l'opération à compter du 15 décembre 2017. En outre, attentif aux remarques qui ont été formulées quant à l'heure tardive de rallumage des lanternes à 6h, il décide d'appliquer les horaires suivants : extinction à 23h et rallumage à 5h30 tous les jours de la semaine.

Monsieur le Maire est autorisé à engager la procédure. Une information par voie d'affichage sera communiquée à la population.

## **Recensement de la population**

### **Nomination de l'agent recenseur**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de recruter un agent recenseur pour réaliser la collecte des informations. Monsieur le Maire propose de reconduire Mme Annie Valet (qui a déjà été agent recenseur lors du recensement 2013) dans cette fonction. Le Conseil municipal valide cette proposition et un arrêté sera pris dans ce sens. Pour rappel, les opérations de recensement de la population de Maisod seront réalisées du 18 janvier au 17 février 2018.

## **Forêt**

### **Arrêt du rôle d'affouage et désignation des garants**

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle campagne d'affouage a été lancée pour la période 2018-2020 et il précise que la destination des coupes a été approuvée au Conseil municipal du 03 octobre 2017. 6 affouagistes se sont inscrits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête le rôle d'affouage et désigne comme bénéficiaires solvables (garants) :

- M. BONIN Philippe,
- M. MORNICO Bruno,
- M. MORNICO Ludovic.

Il arrête le règlement d'affouage et fixe le montant total de la taxe d'affouage à 150 € ; ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 25 €/affouagiste ;

## **Personnel**

### **Modification de l'indemnité d'astreinte de déneigement**

Monsieur le Maire propose, pour se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et notamment le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la

publique, de porter, en accord avec les maires de Charchilla et Crenans, le montant de l'astreinte à

- 159.20 € par semaine complète par agent pour les trois communes pour une période de 18 semaines (9 semaines chacun), courant mi-novembre à mi-mars
- 116.20 € pour le week-end, du vendredi soir au lundi matin, par agent, pour les trois communes pour une période de 18 week-end (9 week-end chacun), courant mi-novembre à mi-mars

Soit un total d'astreinte hebdomadaire de 275.40 €.

Cette astreinte leur est versée mensuellement.

Le Conseil municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### Travaux

#### **Salle polyvalente et hôtel-restaurant - rendu des études - analyse technique et financière**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rendu des études effectuées par le cabinet d'architecture Barreau ainsi que le détail financier par opération. Il informe également des contacts qu'il a engagés auprès des partenaires institutionnels dans le cadre des subventions qui pourraient être sollicitées sur le dossier.

#### Questions diverses :

- Sou des écoles : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association sollicitant le Conseil municipal quant à l'attribution d'une subvention. Le Conseil municipal étudiera cette demande lors du vote des subventions 2018 et demande préalablement à l'association de remplir le dossier de demande de subvention qui lui sera transmis.

Fin de la séance : 23h30

Michel BLASER, Maire

